



Lescar, le 30 juin 2023

Rue du Cdt. Garnuchot  
Stade Municipal  
64230 LESCAR

à

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs  
les membres de l'Association Lescarienne  
de Tennis de Table

Tél. & Fax 05 59 81 15 02

altlescar@sfr.fr

N/Réf. : 061922

### **Objet : Inscription 2023-2024 - Notice explicative**

Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs,

Lors de notre assemblée générale du 10 juin 2023, nous vous avons fait part de l'augmentation des tarifs pour la saison 2023.2024.

Vous trouverez donc la fiche d'inscription pour la saison sportive à venir.

Figurent ci-dessous quelques explications qui vous seront utiles pour remplir correctement votre inscription.

### **DOSSIER D'INSCRIPTION**

#### **LES LICENCIES DE LA SAISON DERNIERE**

- La fiche d'inscription 2023-2024 dûment complétée.
- La demande de licence 23.24
- L'attestation 23.10.1 par le licencié s'il a coché « non » à tout le questionnaire.

A remplir par les personnes dont le certificat médical a été établi après le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

- Si impossibilité d'attestation par le licencié, certificat médical 23.9.
- L'Attestation 23.10.2 pour les mineurs à remplir par les parents.

#### **LES NOUVEAUX LICENCIES**

- La fiche d'inscription 2023-2024 dûment complétée.
- La demande de licence 23.2
- Certificat médical 23.9
- 

#### **LE REGLEMENT**

Le chèque doit être joint au dossier (celui-ci ne sera mis en compte qu'à partir du 1er septembre 2023).

Si vous souhaitez payer en plusieurs fois, cela est tout à fait possible.

Merci d'établir **tous** les chèques le jour de votre inscription avec les dates à laquelle vous souhaitez qu'ils soient prélevés.

En procédant ainsi, vous vous libérez de l'obligation du paiement et vous simplifiez ainsi la tâche des responsables qui auront tous les éléments en main dès l'inscription.

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Tous les documents nécessaires à l'inscription doivent être envoyés au club avant le 15 août 2023

## QUELQUES INFORMATIONS

La reprise du championnat est prévue **le 23 septembre 2023**.

- Le club **engage 9 équipes** pour la 1<sup>ère</sup> phase 2023-2024 (cela représente entre **40 à 50 licenciés**).

**La salle de tennis de table sera fermée du 8 juillet au 20 août inclus.**

**Les activités reprendront normalement à partir du lundi 28 août 2023.** Les informations relatives aux entraînements vous seront données à ce moment-là. L'école de tennis de table reprendra, quant à elle avec, comme l'année dernière, l'accueil de tous les élèves nouveaux et anciens qui viendront dans un premier temps les **mercredis 6 septembre et 13 septembre** à partir de 14h30.

**A partir du 20 septembre**, les créneaux en fonction des niveaux seront mis en place.

Pour les joueurs potentiels du championnat par équipe Senior une feuille est jointe à ce courrier. Ils devront y répondre avant le **15 août 2023**.

Je vous prie de croire Mesdemoiselles, Mesdames et Messieurs, en mes meilleurs sentiments sportifs, et vous souhaite de bonnes vacances.

Le Président de A. Lescarienne de Tennis de  
Table

Michel PITERS



Annexe 7

## Saison 2023 – 2024

### Feuille d'inscription

A retourner renseigné avant le 15/08/2023 à :

A.L. Tennis de Table  
Rue du Cdt. GARNUCHOT  
64230 LESCAR

Avec les documents 22.2/22.2.2/22.23/22.10.1

tél. 05 59 81 15 02  
alltlescar@sfr.fr

**Nom :** **Prénom :**  
**Date de naissance :** **Catégorie :**  
**Adresse :** **Ville :**  
**Code postal :** **Renseignements pour les joueurs mineurs :**  
**Téléphones/ mail :** **Nom et prénom du père :**  
• Domicile : **Nom et prénom de la mère :**  
• Portables :  
• E-mail :

#### Etablissement fréquenté :

Pour les écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, enseignants et personnel travaillant dans des établissements d'enseignement.

*Afin de bénéficier d'aide de la part de Comité d'Établissement ou de Sponsor, merci de préciser*

*Entreprise où vous travaillez :*

*Entreprise où travaille le père :*

*Entreprise où travaille la mère :*

Tarifs 2023–2024	Vétéran	Senior	Junior	Cadet	Minime	Benjamin	Poussin	Loisir Adulte
Cotisation annuelle	160 €	160 €	160 €	160 €	160 €	110 €	110 €	130 €
Participation en individuel	43 €	43 €	29.5€	27.5 €	27.5 €	22.50 €	22.50 €	/
Remise								
Total à payer								

Remises : Par famille, -5 € à partir du 2<sup>ème</sup> licencié.

#### A joindre obligatoirement en retournant cette feuille :

- **Le bordereau de demande de licence rempli et complété par le médecin**
- **le chèque de règlement pour l'engagement à l'ordre de « A.L. – Tennis de table »**  
Les chèques seront déposés en banque à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

En s'inscrivant, le licencié ou ses représentants légaux autorise(nt), à titre gracieux, l'association à diffuser des photos/vidéos du licencié sans restriction de supports ou domaine d'exploitation durant la saison sportive.

L'inscription de tout joueur en équipes ou aux individuels est un **engagement à respecter tout au long de la saison**. Le licencié doit écrire ci-dessous la ou les mentions suivantes :

**« Je m'engage à jouer en équipe » et / ou « je m'engage à jouer en individuel »**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /2023

Signature obligatoire

(Pour les joueurs mineurs signatures du joueur et de ses parents)

# Championnat par équipe

Saison 2023 -2024

## Composition des équipes

La composition des équipes ne sera faite qu'en septembre, quand nous saurons qui jouera réellement dans notre association.

Les équipes de jeunes ne seront engagées que si un adulte en assure la responsabilité. Ce responsable n'est pas obligatoirement un joueur de l'équipe, ce peut même être un non joueur.

## Les Capitaines

Les capitaines (et autres joueurs adultes ou juniors) sont priés de participer aux formations d'arbitrages qui auront lieu durant la saison. Cela dure 2 à 4 **soirées à Biron de 18h30 à 21h00 le mercredi soir**. Les frais seront pris en charge par le Comité Départemental

De même nous recommandons d'effectuer la formation d'entraîneur départemental. Les frais sont pris en charge par l'association.

Les capitaines seront nommés par le bureau directeur après proposition des équipes ou après discussion avec les joueurs des équipes concernées.

## Les frais de déplacements

Lors des déplacements conséquents et impliquant des frais importants, nous souhaitons **privilégier le principe du don comme moyen de remboursement**.

Le principe est le suivant :

1. Le donateur **payant des impôts** prend son véhicule pour emmener une équipe du club
2. Le donateur remplit une fiche de don correspondant à ces frais kilométriques (disponible au club)
3. Le club fournit une déclaration de réception de don
4. Le donateur remplit sur sa déclaration d'impôt le montant du don
5. Ce don permet une réduction fiscale de 66 % du montant du don

Comparativement à un remboursement direct du déplacement, le donateur fiscalisé **NE PERD PAS D'ARGENT** car le taux kilométrique de remboursement direct est plus bas que le taux kilométrique du don. Il y a simplement un délai supplémentaire de remboursement lié à la réduction d'impôt.  
Par contre **le club ne débourse pas d'argent**.

## RENSEIGNEMENTS CHAMPIONNAT PAR EQUIPE

**Nom :**

**Prénom :**

Je m'engage à jouer en équipe et à être **présent au maximum** lors des rencontres de mon équipe.

Je préférerais jouer dans l'équipe : N3 PN R2 R3 PR D1 D1 D1 D1

Je ne **veux pas** jouer dans l'équipe :

Je suis candidat pour être responsable d'une équipe de jeunes<sup>(1)</sup>

Je suis candidat pour être capitaine d'équipe

Je suis parent de joueur et accepte de faire deux transports par phase de l'équipe où joue mon enfant : Oui<sup>(1)</sup> / Non<sup>(1)</sup>

Je **peux et je veux** assumer les transports de mon équipe sous forme de don à l'association.<sup>(2)</sup>

Je préfère jouer le samedi<sup>(1)</sup>, le dimanche<sup>(1)</sup>

Je ne **peux pas** jouer le samedi<sup>(1)</sup>, le dimanche<sup>(1)</sup>

J'ai des commentaires :

(1) Rayer la mention inutile

(2) voir le principe du don dans la fiche Championnat par équipe